

var Nombre moyen de consultations chez un psychiatre ([Atlas](#))

| | | | |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Description | <p>Nombre moyen de consultations par bénéficiaire de l'assurance maladie en Belgique chez un médecin spécialisé en psychiatrie au cours de l'année civile. Les psychiatres sont identifiés à l'aide du code de qualification du prestataire, à savoir 780 ou 784 en l'occurrence.</p> <p><i>Codification</i> Nombre moyen</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consultations chez le spécialiste sont identifiées à l'aide des codes nomenclature qui figurent dans la Liste de codes ci-dessous. Il s'agit de codes faisant partie de la rubrique N01 « Consultations, visites et avis de médecins » de la nomenclature des prestations de santé. Cette rubrique inclut la sélection des codes retenus pour les médecins spécialistes qui renvoient aux consultations et aux séances de traitement. Les codes nomenclature relatifs aux visites, suppléments et consultations multidisciplinaires ne sont pas prises en considération. Tout code nomenclature attesté par un spécialiste pour un patient est comptabilisé pour une consultation. • Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année. En cas de domicile inconnu, nous utilisons le domicile au 30 juin de l'année civile suivante. Les personnes sans domicile connu sont uniquement comptabilisées au niveau Belgique. • Avant 2008, les indépendants n'étaient pas couverts pour les « petits risques » dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire. Il n'apparaissent donc pas dans ces chiffres avant le 1^{er} janvier 2008. Vous trouverez davantage d'informations sur le sujet sur le site web de l'INAMI. • Les chiffres sont basés sur des années de population complètes, c.à.d. qu'ils comprennent toutes les personnes nées ou décédées au cours de l'année de référence. • Vous trouverez davantage d'informations sur le sujet dans le chiffre-clé Atlas relatif aux consultations chez les médecins spécialistes. <p><i>Fréquence et timing de la mise à jour</i> : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année durant le Q4.</p> <p><i>Le plus petit niveau géographique disponible</i> : Secteur statistique</p> <p><i>Méthode de calcul</i> Nombre de consultations chez un médecin spécialisé en psychiatrie / Nombre de patients comptant au moins une consultation chez un médecin spécialisé en psychiatrie</p> | Code | stat_015_032_At |
| | | Variable(s) source(s) | <ul style="list-style-type: none"> • CS_PSYCH_N-Nombre de consultations psychiatre |
| | | Variable(s) équivalente(s) | <ul style="list-style-type: none"> • stat_015_016-Consultations chez un psychiatre • stat_015_017-Nombre moyen de consultations chez un médecin spécialiste (total) • stat_015_018-Nombre moyen de consultations chez un ophtalmologue • stat_015_019-Nombre moyen de consultations chez un gynécologue • stat_015_020-Nombre moyen de consultations chez un spécialiste des maladies vénériennes (dermato-vénérologue) • stat_015_021-Nombre moyen de consultations chez un chirurgien orthopédique • stat_015_022-Nombre moyen de consultations chez un cardiologue • stat_015_023-Nombre moyen de consultations chez un otorhinolaryngologiste • stat_015_024-Nombre moyen de consultations chez un pédiatre • stat_015_025-Nombre moyen de consultations chez un chirurgien • stat_015_026-Nombre moyen de consultations chez un spécialiste en médecine interne • stat_015_027-Nombre moyen de consultations chez un gastro-entérologue • stat_015_028-Nombre moyen de consultations chez un spécialiste en médecine physique et rééducation • stat_015_029-Nombre moyen de consultations chez un urologue • stat_015_030-Nombre moyen de |
| Disponible | 2006 | | |
| Référence recommandée | IMA_AIM (03/12/2025), stat_015_032, Atlas IMA_AIM (accessed on 03/07/2026) | | |
| Dernière mise à jour des métadonnées | 03/12/2025 | | |

- [consultations chez un neurologue](#)
- [stat_015_031-Nombre moyen de consultations chez un pneumologue](#)

Mots clés

[Prestations de soins de santé](#)